

Patrimoine à La Rochelle : le pont de Tasdon va-t-il devenir un Monument historique ?



Le pont de Tasdon, qui enjambe les voies ferrées, sera-t-il inscrit ou classé au titre des Monuments historiques ? © Crédit photo : Xavier Léoty

Par Agnès Lanoëlle - a.lanoelle@sudouest.fr

L'État se dirigerait vers l'inscription et non le classement de l'ouvrage métallique dont l'état se dégrade. Le Conseil départemental, qui serait bien le propriétaire, et la Ville pourraient se partager le coût des travaux

De l'eau va encore couler sous le pont de Tasdon avant que n'aboutisse la demande de son classement au titre des Monuments historiques, faite en avril 2022 par les comités de quartier Saint-Nicolas-gare-Gabut, et de Tasdon, soutenus par une centaine de riverains.

À l'origine d'une telle requête, l'état défraîchi de ce pont centenaire qui relie les quartiers de la gare et de Tasdon en enjambant les voies ferrées. Rouille, peintures écaillées, chute de blocs de béton... pour les signataires, l'ouvrage serait dangereux et voué à « une disparition pure et simple ». D'où une demande de protection auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

SUR LE MÊME SUJET



La Rochelle : les riverains du pont de Tasdon demandent son classement

Deux comités de quartier et 111 personnes demandent à l'État de classer l'ouvrage d'art en décrépitude aux Monuments historiques

Le Département désigné propriétaire

Le dossier est en cours d'instruction mais s'avère un véritable casse-tête. D'abord parce que pendant longtemps, on a ignoré qui était propriétaire de cet ouvrage construit en 1912. Certainement pas la SNCF (il faudrait que ce soit les trains et non pas les voitures qui passent sur le pont). Récemment, un jugement a désigné le Conseil départemental comme le propriétaire qui n'est pas emballé par la nouvelle. Ce que vient également de confirmer le ministère de la Culture dans un courrier récent adressé aux services de la Drac.

Ensuite parce qu'on ne classe pas à la légère. Comme souvent, ce genre de procédure enclenche une enquête longue et minutieuse pour tout savoir sur un trésor du patrimoine susceptible d'être reconnu comme Monument historique. « Nous sommes des historiens de l'architecture. On cherche à savoir pourquoi, comment, par qui il a été construit. C'est un vrai travail scientifique. Il faut établir une étude pertinente, fondée sur des éléments sourcés, pour pouvoir présenter le dossier », nous explique Béatrice Gaillard, chargée d'études documentaires à la Drac.

Inscription ou classement ?

Au terme de son enquête, la Drac pourra alors soumettre sa demande à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Pour l'heure, les services de l'État se dirigent vers une inscription, et non un classement, niveau d'intérêt supérieur. Si le pont de Tasdon est une belle représentation de l'architecture métallique du début du siècle initiée par Gustave Eiffel, « il n'aurait rien d'exceptionnel ni d'original sur le plan de l'innovation ». Reste que l'inscription suffit pour protéger l'ouvrage et ainsi créer « une servitude d'urbanisme » dans un périmètre de 500 mètres.

Un cadre trop contraignant, comme le craint le maire Jean-François Fountaine, qui voudrait réaliser une piste cyclable ? À voir. L'inscription dictera bien des règles aux abords du pont afin de ne pas le dénaturer mais ne fige pas forcément ses usages, rassure la Drac. En attendant, la Ville et le Conseil départemental devraient prochainement délibérer et se mettre d'accord pour partager les frais, comme l'a annoncé il y a quelques jours Jean-François Fountaine.

Une étude sera lancée en 2023. L'état du pont, surveillé et moins fréquenté depuis l'ouverture de l'avenue Simone-Veil, ne présenterait pas de danger, selon le maire de La Rochelle.